

## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN

**Absents excusés** : Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

### DELIBERATION 1-13022023-1 REDEVANCE OCCUPATION DE DOMAINE 2023 - ORANGE

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que :

Conformément à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996 complétée par le décret d'application du 30 mai 1997 relatif aux droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes prévues par les articles L 47 et L 48 du Code des Postes et Télécommunications, France Télécom, après avoir recensé les installations sur le territoire de la commune, demande de fixer le montant annuel de la redevance.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal **DECIDE** d'appliquer les montants « plafonds » des redevances dues pour l'année 2023, à savoir 46,95 €/km pour les artères souterraines et 62,60 €/km pour les artères aériennes, ce qui représente une redevance annuelle totale de mille quatre cent trente-neuf euros et quatre centimes, **arrondie à mille quatre cent trente-neuf euros (1 439,00 euros)** pour la commune de Sacierges St Martin en 2023.

Aérien : 15,499 Km à 62.60 = 970,24 euros  
Sous-sol : 9,985 Km à 46,95 = 468,80 euros  
Total = 1 439,04 euros

Le Conseil Municipal charge le maire de procéder à la mise en recouvrement de la somme de 1 439 euros.

Le 14 février 2023  
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance  
Bérénice LAMOUREUX

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 21 février 2023  
Publié, affiché ou notifié le 21 février 2023



## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN

**Absents excusés** : Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

### DELIBERATION 2-13022023-2 FAR EQUIPEMENT 2023 : RENOVATION THERMIQUE BATIMENTS - RADIATEURS

Le Maire propose au conseil municipal d'équiper les bâtiments communaux de radiateurs électriques peu énergivores. Cela concerne la mairie, le gîte communal, la salle de Chéniers.

Il propose de solliciter le Département pour l'octroi de 2 parts de FAR Équipement, soit 12 150 €.

Après examen des devis, le conseil municipal retient le devis présenté par l'entreprise SAMELEC et valide le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 2 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
SAMELEC	21 515,00 €	12 150,00 €	9 365,00 €	4 303,00 €	13 668,00 €	25 818,00 €
			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>21 515,00 €</b>	<b>12 150,00 €</b>	<b>9 365,00 €</b>	<b>4 303,00 €</b>	<b>13 668,00 €</b>	<b>25 818,00 €</b>

56%

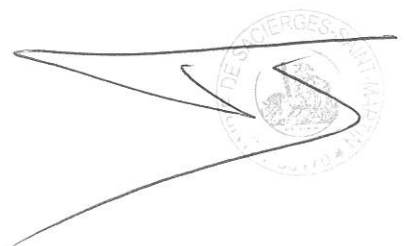
44%

Le conseil autorise le maire à solliciter le Département et à signer le devis.

Le 14 février 2023  
Le Maire, Thierry BERNARD

La secrétaire de séance  
Bérénice LAMOUREUX

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 21 février 2023  
Publié, affiché ou notifié le 21 février 2023



## MAIRIE DE SACIERGES SAINT MARTIN EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le treize février, le Conseil Municipal de la commune de SACIERGES ST MARTIN dûment convoqué en date du 08 février 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de conseil, sous la présidence de Mr Thierry BERNARD, Maire.

**Présents** : Pascal BARITAUD, Thierry BERNARD, Jean-Michel BIARDEAU, Samuel DEMOUSSEAU, Bérénice LAMOUREUX, Carl MAHUZIES, Dominique PELLERIN

**Absents excusés** : Marc COUSSEAU, Aïcha TITOUNI, Guillaume VIARD  
Mme Bérénice LAMOUREUX a été élue secrétaire

Nombre de conseillers en exercice : 10 – présents : 07 – votants : 07

### DELIBERATION 3-13022023-3 FAR VOIRIE 2023

Le Maire présente au conseil municipal le projet de travaux de voirie pour 2023.

L'avant-projet pour la voie communale de La Cosse s'élève à 17 000 € hors taxes. Le conseil municipal demande au Maire de solliciter le Département pour l'attribution d'une part de FAR Voirie.

Après examen du projet, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, retient l'avant-projet du bureau d'études DB et valide le plan de financement ci-dessous :

	Montant HT	FAR 1 part	Montant HT à charge de la commune	TVA	Montant TTC à charge de la commune	Montant TTC
	17 000,00 €		10 925,00 €	3 400,00 €	14 325,00 €	20 400,00 €
			- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>6 075,00 €</b>	<b>10 925,00 €</b>	<b>3 400,00 €</b>	<b>14 325,00 €</b>	<b>20 400,00 €</b>

35,74%                      64,26%

Le conseil autorise le maire à solliciter le Département et à signer le devis.

Le 14 février 2023  
Le Maire, ~~Thierry BERNARD~~

La secrétaire de séance  
Bérénice LAMOUREUX

Certifié exécutoire compte-tenu  
De la réception en sous-préfecture  
Le : 21 février 2023  
Publié, affiché ou notifié le 21 février 2023